

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 25 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 juillet 2011**

**2011 DASES 470G / 2011 DPVI 371G** : Signature d'une convention avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (l'EPOC) (19e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville.

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Gisèle STIEVENARD rapporteurs.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros à l'association Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation (L'EPOC), située 18 rue Georges Thill, 75019 Paris pour l'exercice 2011 et d'autre part de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6<sup>e</sup> Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association

L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation (L'EPOC) (2011\_01625), 18 rue Georges Thill, 75019 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation (X06400, SIMPA : 10266 ) au titre de 2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 429, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005 du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.